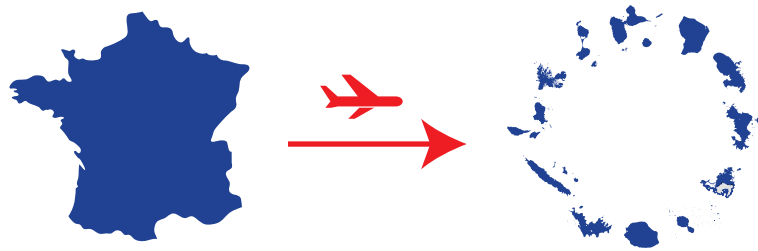


Nouvelles modalités pour les voyages entre les Outre-mer et l'Hexagone

Port du masque obligatoire dans l'avion et dans les aéroports pour chaque voyage.

Les voyageurs doivent également justifier d'un motif impérieux pour rejoindre les Outre-mer, d'ordre personnel ou familial, d'une raison de santé ou professionnelle.

De l'Hexagone vers les Outre-mer



Conditions à présenter à l'embarquement :

- Justification d'un motif impérieux (sanitaire, familial ou professionnel)
- Présentation d'un test PCR Covid19 négatif réalisé dans les 72h avant l'embarquement
- Présentation d'une attestation sur l'honneur déclarant l'absence de symptômes, engageant les voyageurs à s'isoler pendant 7 jours après l'arrivée et à effectuer un test PCR à la fin de l'isolement